

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt- trois, le 11 Novembre à 10H15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Alizée Desmet.

Absents excusés : A. Achemirou, F. Calmont, Sophie Verney,

Procurations : A. Achemirou à L. Leygue ; F. Calmont à B. Cagny

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-39: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement -RPQS- 2022

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport rédigé par la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a été voté par le conseil d'exploitation dans sa séance du 28 septembre 2023.

Le RPQS doit être également être présenté aux conseils municipaux des communes membres dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

REÇU LE

15 NOV. 2023

**SOUS-PREFECTURE
DE PRADES**

DECIDE,

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 de la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

